



Informations générales

- L'Accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école peut être mis en œuvre pour tout élève empêché de suivre sa scolarité même partiellement pour des raisons de santé.
- En lien avec l'établissement scolaire, les familles doivent adresser une demande, disponible sur le site de la DSDEN, auprès du service médical de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Rhône et produire un certificat médical détaillé.
- La durée et les modalités sont fixées par le médecin conseiller technique adjoint. Le dispositif peut être déclenché pour toute absence supérieure à deux semaines.
- Un ou des enseignants sont missionnés pour assurer le suivi de scolarité d'une durée moyenne de 3 heures par semaine.
- Les objectifs principaux sont de permettre à tout élève de poursuivre les apprentissages en évitant une rupture dans sa scolarité et de favoriser son retour en classe.
- Ce dispositif, gratuit pour les familles, est un service de l'Education Nationale, mis en place par la coordonnatrice :

Catherine LECARPENTIER
DSDEN du Rhône
ASH – Apadhe
21, rue Jaboulay - 69309 LYON Cedex 07
☎ : 06 34 55 11 02 – 04 72 80 67 22
Mel: ce.ia69-apad@ac-lyon.fr

- Médecin Conseiller Technique Adjoint de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Rhône:

Dr Marie-Laure LEROUX
DSDEN DU Rhône
21 rue Jaboulay - 69309 LYON Cedex 07
☎ : 04 72 80 69 72
Mel: ce.ia69-medecinct@ac-lyon.fr